

Rémunération des membres du Directoire de Rexel

publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Rexel

Lors de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Rudy Provoost, Président du Directoire**, pour l'exercice 2012, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 800 000 euros (+ 0 % versus 2011);
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 100 % de la rémunération annuelle fixe brute en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers (+ 0 % versus le bonus cible 2011). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre 137,5 % du montant nominal. Cette prime variable se compose de 75 % d'objectifs financiers et de 25 % d'objectifs qualitatifs; et
- une allocation logement pour un montant annuel de 60 000 euros bruts.

Lors de sa réunion du 14 mars 2012, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé de verser à Rudy Provoost, un montant de 91 350 euros bruts, afin de compenser la perte d'une partie de sa part variable au titre de 2011, avant son arrivée au sein du groupe.

Lors de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Michel Favre, membre du Directoire**, pour l'exercice 2012, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 465 000 euros (+ 2,65 % versus 2011); et
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 65 % de la rémunération annuelle fixe brute en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers (+ 0 % versus le bonus cible 2011). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre 132,5 % du montant nominal. Cette prime variable se compose de 65 % d'objectifs financiers et de 35 % d'objectifs qualitatifs.

Sous réserve de sa présence effective dans les effectifs au 31 décembre 2012, Michel Favre sera éligible à un bonus exceptionnel d'un montant brut de 226 500 euros, dans le cadre d'un plan de rétention arrêté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 26 juillet 2011, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ce bonus exceptionnel lié à la période de transition à la tête du groupe Rexel pourrait lui être versé *pro rata temporis* en cas de départ avant cette date, sauf en cas de faute grave ou lourde ou de démission.

Lors de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Pascal Martin, membre du Directoire**, pour l'exercice 2012, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 465 000 euros (+ 2,65% versus 2011); et
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 65 % de la rémunération annuelle fixe brute en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers (+ 0% versus le bonus cible 2011). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre 132,5 % du montant nominal. Cette prime variable se compose de 65 % d'objectifs financiers et de 35 % d'objectifs qualitatifs.

Sous réserve de sa présence effective dans les effectifs au 31 décembre 2012, Pascal Martin sera éligible à un bonus exceptionnel d'un montant brut de 226 500 euros, dans le cadre d'un plan de rétention arrêté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 26 juillet 2011, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ce bonus exceptionnel lié à la période de transition à la tête du groupe Rexel pourrait lui être versé *pro rata temporis* en cas de départ avant cette date, sauf en cas de faute grave ou lourde ou de démission.

Lors de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Jean-Dominique Perret, membre du Directoire**, pour l'exercice 2012, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute globale au titre de son mandat social et de son contrat de travail de 300 000 euros (+ 4,17 % versus 2011); et
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 60 % de la rémunération globale annuelle fixe brute en cas d'atteinte de 100 % des objectifs individuels et financiers (+0 % versus le bonus cible 2011). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre 132,5 % du montant nominal. Cette prime variable se compose de 65% d'objectifs financiers et de 35 % d'objectifs qualitatifs.

Sous réserve de sa présence effective dans les effectifs au 31 décembre 2012, Jean-Dominique Perret sera éligible à un bonus exceptionnel d'un montant brut de 144 000 euros, dans le cadre d'un plan de rétention arrêté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 26 juillet 2011, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ce bonus exceptionnel lié à la période de transition à la tête du groupe Rexel pourrait lui être versé *pro rata temporis* en cas de départ avant cette date, sauf en cas de faute grave ou lourde ou de démission.

Attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de Rexel

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011, sur recommandation du Comité des Rémunérations et après autorisation du Conseil de Surveillance, le Directoire a décidé le 2 mai 2012, de procéder à une attribution gratuite d'actions au bénéfice de cadres du Groupe y compris aux dirigeants mandataires sociaux. Ces actions gratuites attribuées sont soumises, pour l'ensemble de la population bénéficiaire, à une condition de présence de deux ans et à la réalisation de critères de performance portant sur l'ensemble de l'attribution.

Conditions de performance :

- Variation de la marge EBITA entre 2 années,
- Rapport Flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts/EBITDA sur 2 années,
- Niveau de l'EBITA,
- Niveau du flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts.

Possibilité d'atteindre 150% du montant nominal attribué en cas de surperformance des indicateurs- les chiffres individuels ci-dessous indiquent en premier lieu cette possibilité de surperformance maximale des indicateurs, ainsi que le montant nominal de l'enveloppe.

- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Monsieur Rudy Provoost : **90.816** soit **60.544** au nominal
- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Monsieur Michel Favre : **41.055** soit **27.370** au nominal
- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Monsieur Pascal Martin : **46.050** soit **30.700** au nominal
- Nombre d'actions attribuées gratuitement à Monsieur Jean-Dominique Perret : **41.055** soit **27.370** au nominal